



Conseil économique et social

Distr. générale
6 décembre 2013
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-huitième session

10-21 mars 2014

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives

Déclaration présentée par Asia Pacific Forum on Women, Law and development, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution [1996/31](#) du Conseil économique et social.



Déclaration

Résultats obtenus et difficultés rencontrées dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles

L'organisation Asia Pacific Forum on Women, Law and Development, qui représente un réseau de 180 organisations et mouvements de défense des droits des femmes déployé dans 25 pays de la région Asie-Pacifique, dont l'objectif est d'œuvrer pour les droits fondamentaux des femmes et pour un modèle de développement juste et équitable, entend par la présente déclaration attirer l'attention de la Commission de la condition de la femme sur la nécessité de faire évoluer les modèles de développement. Nous avons voulu ici mettre en avant les problèmes que rencontrent les femmes, qui continuent d'être marginalisées par des processus de développement néo-libéraux dictés par le marché et qui illustrent, par leur vécu, le long chemin à parcourir pour parvenir à la pleine et entière réalisation de l'objectif 3 du Millénaire pour le développement, à savoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Dans la région Asie-Pacifique, 70 % des personnes en situation de pauvreté sont des femmes. Sans un modèle de développement qui vienne corriger les disparités croissantes en termes de richesse, de puissance, de ressources et de perspectives qui existent d'un pays à l'autre et au sein d'un même pays, les femmes des zones rurales, les femmes autochtones, les femmes pauvres en milieu urbain et les femmes issues de la migration continueront, dans la région Asie-Pacifique, à faire les frais d'une croissance économique non viable et des crises environnementales, bien qu'elles soient celles qui en sont le moins responsables. Un nouveau cadre de développement qui fasse une place plus grande à la justice est indispensable pour garantir les droits fondamentaux des femmes et un avenir durable pour tous.

Difficultés rencontrées par les femmes dans la région Asie-Pacifique

Terres

- Bien que les activités touchant à l'agriculture de subsistance et à la production agricole soient assurées dans cette région du monde par une écrasante majorité de femmes, celles-ci ne possèdent que 5 % des exploitations agricoles.
- Les lois et les pratiques culturelles continuent d'entraver l'accès des femmes à la propriété des ressources foncières et agricoles.
- Les femmes étant tributaires du travail agricole, elles sont également plus exposées au risque de perdre leur logement et leurs moyens de subsistance en cas de catastrophes écologiques ou d'accaparement des terres par l'État et les entreprises. En Asie, près de 19,2 millions d'hectares de terres ont fait l'objet de transactions impliquant des investisseurs étrangers au cours de la dernière décennie.

Emploi

- L'Asie est la région du globe où les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes sont les plus marqués. Le travail des femmes y est fortement sous-évalué et, outre qu'elles travaillent pour des salaires bien inférieurs au seuil de subsistance et dans de terribles conditions, elles sont souvent privées de tout droit syndical et du droit de négociation.
- Près de deux tiers des femmes occupent un emploi précaire qui ne leur offre ni sécurité, ni prestations, ni conditions de travail minimales.
- De nombreuses employées de maison – le travail domestique représente environ un tiers des emplois féminins en Asie – sont privées de droits sociaux, séparées de leur famille et régulièrement maltraitées et exploitées.

Violences faites aux femmes

- La violence exercée à l'encontre des femmes demeure, dans cette région, un phénomène répandu, systématique et ancré dans la culture. Elle prend des visages multiples, du harcèlement quotidien jusqu'au meurtre, au féminicide et à la disparition de femmes. Les îles du Pacifique auraient le taux le plus élevé au monde d'actes de violence commis en temps de paix : 69 % de femmes y subiraient une forme ou l'autre de violence physique ou sexuelle.
- Les violences faites aux femmes aggravent leur dénuement en ce qu'elles réduisent leurs chances de trouver un emploi et sont à l'origine de problèmes physiques et psychologiques de longue durée.
- À la maison comme au travail, les droits des femmes sont bafoués et leur revendication du droit à une réelle égalité, du droit à disposer de leur corps et du droit de prendre des décisions est ignorée.

Programme de développement pour l'après-2015

Depuis 30 ans, le cadre de développement qui prédomine est celui dicté par les institutions financières internationales et les pays riches, qui suppose une stimulation de la croissance économique par la dérèglementation de l'industrie, la privatisation des biens publics et l'encouragement des investissements étrangers directs. Cette démarche, qui confond croissance et développement alors qu'il est démontré qu'elle a eu pour effet de faire passer la richesse des pays en développement vers les pays nantis, a exacerbé les inégalités, abaissé les salaires réels, accru les migrations de main-d'œuvre et provoqué des crises environnementales, alimentaires et énergétiques qui ont eu des effets extrêmement préjudiciables sur la vie des femmes dans l'hémisphère Sud.

Si les objectifs du Millénaire pour le développement ont fortement influencé les stratégies de développement mises en place au niveau national et international, ils ne se sont pas suffisamment attaqués aux causes structurelles de la pauvreté et des inégalités, ou n'ont pas permis de modifier les modes de consommation et de production inéquitables et non viables.

Les documents qui ont été préparés pour contribuer à l'établissement des rapports du Secrétaire général n'ont pas pleinement tenu compte du fait que les femmes représentent la majorité des personnes démunies dans le monde, qu'elles constituent la majorité des travailleurs des secteurs les plus précaires (travail

domestique, industrie du textile et agriculture de subsistance) et qu'elles souffrent de manière disproportionnée des catastrophes climatiques. L'adoption de mesures non discriminatoires ne suffit pas ; les femmes ont besoin d'une réelle transformation économique, d'une redistribution des richesses et d'une justice. Il faut leur donner un véritable droit à la parole pour ce qui concerne le développement, leurs communautés et les systèmes mis en place à l'échelle planétaire. Elles doivent pouvoir disposer librement de leur corps et avoir droit à l'autodétermination.

Les droits des femmes, l'égalité des sexes et la justice doivent être les pierres angulaires d'un nouveau modèle de développement reposant sur cinq principes fondamentaux :

- Justice redistributive : il faut redistribuer équitablement entre tous les citoyens les ressources, les richesses, le pouvoir et les chances;
- Justice économique : il faut mettre en place des systèmes économiques qui permettent de vivre décemment, de satisfaire les besoins des individus et de faire en sorte que les capacités, l'emploi et les moyens de subsistance soient plus aisément accessibles à tous;
- Justice sociale : il faut éliminer toutes les formes de discrimination, de marginalisation et d'exclusion;
- Justice environnementale : il faut amener les pays et les sociétés dont les modes de production et de consommation ont principalement contribué aux crises environnementales qui ont affecté de manière disproportionnée les communautés de l'hémisphère Sud à prendre conscience de leur responsabilité historique et des obligations qui sont les leurs en la matière;
- Responsabilité envers les citoyens : il faut une gouvernance démocratique et juste qui permette aux citoyens de demander des comptes aux institutions et de prendre des décisions éclairées concernant leur propre existence.

Sur la base de ces cinq principes, nous appelons les États à définir des objectifs ambitieux porteurs de changement qui tiennent compte de cinq éléments cruciaux :

- Réduction des inégalités de fortune, de pouvoir et de ressources entre les pays et entre riches et pauvres : il faut chercher à réformer le commerce international et les systèmes financiers qui font passer des revenus provenant de pays en développement vers des pays développés et veiller à ce que les moyens utilisés pour mettre sur pied un cadre de développement ambitieux proviennent de revenus constitués au niveau mondial et d'une fiscalité progressive. Les objectifs ciblés doivent cesser d'utiliser le seuil de 1,25 dollar par jour pour mesurer la pauvreté;
- Économies durables : le contrôle économique doit être rendu aux individus et aux gouvernements responsables. Il faut se donner pour objectifs de mettre un terme aux subventions versées aux entreprises, procéder à une réforme de la fiscalité axée sur le principe de la progressivité, de remplacer les économies spéculatives par des économies locales, productives et durables, de supprimer les prix de transfert et de répartir les bénéfices au sein des économies locales;

- Accès équitable à la terre et maîtrise des ressources : il faut se donner pour objectifs de redistribuer l'accès à la terre et aux ressources productives, ainsi que leur maîtrise, et de lutter contre les inégalités dont sont victimes les femmes en la matière et contre la monopolisation des terres par les entreprises et les riches propriétaires;
- Travail décent et salaire de subsistance : un cadre de développement qui s'attache à assurer une vie digne aux travailleurs, aux familles et aux communautés doit se fixer pour objectifs de mesurer le travail de manière réaliste et de chercher à améliorer les conditions de vie et de travail – l'instauration d'un salaire de subsistance, c'est-à-dire une rémunération qui permette à une famille de vivre décemment, et l'abolition des salaires les plus faibles qui constituent une exploitation du travail doivent être ici au cœur des préoccupations. Il faut en outre s'efforcer de répartir équitablement le poids des tâches non rémunérées entre les femmes et les hommes;
- Paix et justice : les gouvernements doivent mettre en place des plans d'action nationaux détaillés et dûment provisionnés pour éliminer les violences faites aux femmes. Ces plans doivent être axés sur la prévention de la violence et chercher pour ce faire à modifier les croyances, pratiques et stéréotypes discriminatoires profondément enracinés, à légiférer pour que les auteurs d'actes de violence soient poursuivis et punis, à proposer des services d'assistance aux femmes victimes de violences et à leur famille, et à prévoir des formes d'indemnisation. Il faut également se donner pour objectif de réduire les dépenses militaires;
- Participation : l'exercice des droits des femmes, l'égalité des sexes, le développement durable et la démocratie véritable passent nécessairement par la participation des femmes au processus de prise de décision, et par l'influence qu'elles peuvent avoir en la matière à tous les niveaux. Les gouvernements et les institutions actives dans le domaine du développement doivent veiller à ce que les femmes, en particulier celles qui vivent en milieu rural, les femmes autochtones et les femmes migrantes, puissent participer à ce processus formel mais aussi donner leur point de vue et formuler des recommandations concernant les décisions qui touchent au développement, et ce à tous les niveaux;
- Services publics universels et protection sociale : les gouvernements doivent garantir à chacun un niveau de vie décent, quel que soit son emploi, sa nationalité ou toute autre considération. À cette fin, ils doivent mettre à disposition des infrastructures éducatives et des services de santé, y compris en matière de sexualité et de procréation, assurer l'approvisionnement en eau et l'assainissement et développer les énergies durables.